

Rouen, le 31/05/2021

## Déversement de néonicotinoïdes dans la Seine : La pollution de trop

Le 22 mai 2021, nous avons pris connaissance de plusieurs articles de la presse nationale relatant une pollution identifiée à la hauteur de la Métropole de Rouen Normandie dans la Seine. Dans un communiqué, la collectivité précise que « La fuite d'une cuve appartenant à une entreprise de transports située chemin de Croisset, à Canteleu, est en cause. D'après nos informations le produit pesticide contiendrait des néonicotinoïdes, en particulier du thiaméthoxam, substance hautement nocive, très soluble dans l'eau, interdite en France depuis près de trois ans !" <sup>1</sup> Ce nouvel épisode de pollution dans l'agglomération rouennaise s'ajoute au fait que la Seine est sujette à une contamination chronique par les pesticides sur l'ensemble de son bassin <sup>2</sup>, ce que nos associations locales ne cessent de dénoncer depuis plusieurs années. <sup>3</sup>

FNE Normandie s'interroge sur plusieurs aspects :

- Quelles ont été les conditions de transports des solutions de produits phytosanitaires, d'où viennent-ils ? Quelle entreprise les remplit et à quel endroit, pour qui ?  
Quel est l'encadrement réglementaire du transport et du stockage de ces produits très toxiques et dangereux pour les milieux et la santé humaine ?
- Le thiaméthoxame est interdit depuis le décret du 1 septembre 2018, cependant il fait l'objet d'une dérogation d'utilisation limitée dans la durée pour des usages bien identifiés.

Ces multiples interrogations amènent FNE Normandie à annoncer qu'elle se constituera partie civile aux côtés de la Métropole Rouen Normandie, de la fédération de pêche de Seine-Maritime et des associations qui le souhaiteraient. Nous sommes satisfaits de la portée médiatique qu'a pris cette affaire notamment auprès du grand public. Cependant, nous tenons à rappeler qu'il ne s'agit en rien d'une situation nouvelle, ne fait que s'ajouter à la pollution diffuse due aux pesticides dans la Seine est une situation chronique largement documentée par le CEDRE<sup>4</sup>, le PIREN<sup>5</sup> et le programme de recherche Seine Aval (GIPSA).

Nous avons pris connaissance des informations apportées par la Préfecture de Seine-Maritime. Considérant qu'il existe d'autres limites plus basses sur la toxicité de certains produits dans la littérature scientifique, nous restons très préoccupés quant aux effets à long cours que cette fuite a pu occasionner,

<sup>1</sup> CP MRN

<sup>2</sup> Les pesticides dans le bassin de la Seine ; Comprendre les origines et le transfert des pesticides pour en évaluer l'impact sur l'homme et l'environnement, d'Hélène Bachoud

<sup>3</sup> Association de défense des Berges de Seine, LPO Normandie, CCTES27

<sup>4</sup> [Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux](#)

<sup>5</sup> Programme interdisciplinaire de recherche sur l'eau et l'environnement du du bassin de la Seine



ce produit étant officiellement reconnu par L'ANSES comme "Très toxique pour les organismes aquatiques et pouvant entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique."<sup>6</sup>

Contact Presse :

André BERNE : 06.07.47.57.37

Paul FERLIN : 06.73.01.58.95

---

<sup>6</sup> avis ANSES CRUISER OSR dossier n°2007-3336